



Commune de
BASSINS



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 31 DECEMBRE 2023

La Municipalité décide :

- De valider les modifications du règlement et des tarifs de location de la salle polyvalente.
- D'organiser un rendez-vous avec divers intervenants concernant la pose d'un miroir de sécurité routière.
- De contacter différents propriétaires concernant l'inscription de servitudes.
- De valider le module d'acceptation des cartes de crédit à la piscine.
- De valider un devis pour le remplacement des servomoteurs défectueux de la ventilation de la piscine.
- De valider l'inscription d'une collaboratrice à une formation obligatoire pour le poste occupé.
- De commander un panneau « interdit aux chiens » et un autre demandant le respect du voisinage pour la place de jeux.
- De convoquer les personnes intéressées par la reprise de la gestion de la buvette d'alpage des Pralets.
- D'aller contrôler les travaux effectués dans l'appartement du tenancier de l'auberge de la Couronne.
- De valider un certificat de travail délivré à la suite du départ de Mme Cuérel Cherhal.
- D'accepter la demande de parcage sur une route communale pour le temps d'une journée.
- De valider un devis pour du marquage sur les routes communales.
- De délivrer une autorisation POCAMA concernant une manifestation organisée sur le territoire communal.
- De valider les tarifs 2024 pour l'eau et l'épuration.
- De préavisser favorablement à une demande de naturalisation.
- De facturer l'eau remise à la commune de Marchissy durant l'été 2023.

- De valider un devis concernant des fouilles pour des travaux dans un réservoir.
- De valider le plan de déneigement 2023-2024.
- De valider l'appel d'offres pour le déneigement 2024-2025.
- D'accepter une demande d'autorisation de fouille.
- De valider les décomptes de vacations municipales 2023.
- D'agender la prochaine séance de Municipalité au mardi 9 janvier 2024.
- D'organiser un contrôle d'étanchéité d'une fosse à purin.
- D'offrir le service « carte journalière commune des CFF » uniquement aux habitants de Bassins.
- De valider une offre pour l'établissement d'une étude concernant l'approvisionnement en énergie du territoire communal, fiche no 13 du PECC.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :



Sonia Pittet



La Secrétaire a.i.



Nicole Joss